



APEPV 13 rue du Poirier au large 78870 Bailly

aepv.plainedeversailles@orange.fr

www.aepv.org

Association déclarée en Sous-préfecture de Saint-Germain-en Laye le 11 juin 2004

Parue au journal officiel du 10 juillet 2004 sous la référence 1694

Membre d'Yvelines Environnement – reconnue d'utilité publique

ASSEMBLEE GENERALE du mardi 23 juin 2026 à Bailly

EXERCICE 2025

Ordre du jour

- **Rapport moral 2025**
- **Rapport financier 2025**
- **Budget 2026**
- **Activités 2026/2027**
- **Motions,**
- **Cotisations 2027,**
- **Election des administrateurs.**

RAPPORT MORAL 2025

Activités de l'association en 2025

- **Assemblée générale sur l'activité et les comptes de 2024 le 27 novembre 2025**
 - o **Membres élus du Conseil d'administration :**
 - Monsieur MENON Patrick, APEBN
 - Monsieur BAKER Fabien, La Ferme des Moulineaux
 - Monsieur CHARTIER Michel, Représentant des Indépendants, Beynes
 - Monsieur HERRARD Michel, indépendant, Saint-Nom la Bretèche
 - Monsieur GENTILE Jacques, indépendant, Saint-Nom la Bretèche
 - o **Membres du Bureau,**

▪ Président	Patrick MENON
▪ Vice-président/Secrétaire	Fabien BAKER
▪ Trésorier	Michel CHARTIER
- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, par des membres mandatés par Yvelines Environnement :**
 - o **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),**
 - o **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.**
 - o **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de suivi de la Charte CSC de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.**
 - o **Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)**
 - o **Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) Hydreaulys et Aquavesc.**
- **Participation de l'APEPV, et autres associations riveraines, membres de l'APEPV, aux Commissions départementales suivantes :**
 - o **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :** Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'Etat, avec « délégation » à l'APPVPA, groupement principalement d'élus et d'agriculteurs.

- **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de Suivi de la Charte (CSC) l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.**
- **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.**
- **Comité de gestion de la forêt de Marly (APEBN).**

Principales actions de l'APEPV

Site classé par décret du 7 juillet 2000 :

- Opposition au raccordement de la RD7 et de la RD307 à l'A12 à Bailly, dédié principalement à l'écoulement de flux de circulation provenant d'importants projets immobiliers à Saint-Cyr-l'École, Noisy-le-Roi et Le Chesnay-Rocquencourt, et apportant localement toutes les nuisances aux riverains de Bailly.
- Vigilance concernant les projets quant à leur conformité aux règles du classement (nuisance de la plate-forme de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, ...),
- Surveillance des installations de traitement des eaux usées de Carré de Réunion et de Villepreux/Chavenay, pour la qualité de l'eau du ru de Gally,
- Surveillance de la conservation des zones humides et la qualité/biodiversité du milieu naturel,
- Avis sur les demandes d'aménagements et de permis de construire au niveau de la CDNPS à travers Yvelines Environnement
- Rappel systématique de l'application du document « gestion du site classé » qui s'applique depuis le décret du 7 juillet 2000 à tous les projets dans le site classé,
- Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
- Demande de ne pas ériger d'antenne de radiotéléphonie mobile aux abords et/ou en visibilité du site classé.

Participation au document de propositions pour la gestion UNESCO du Domaine de Versailles et de sa zone tampon.

Voir le site www.aepv.org

Soutien de l'APEPV aux association et collectif de Saint-Nom-la-Bretèche contre l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie mobile en lisière de la plaine classée et dans le périmètre de protection d'un monument classé.

Poursuite du soutien, avec YE, du projet de Grignon 2000 pour sauver le Domaine de Grignon, Patrimoine national, par la création d'un Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Principales observations et/ou participations de l'APEPV

Aménagement du ru de Gally, traitement des eaux usées

- Achat par la communauté de commune VGP du domaine de la Faisanderie pour un aménagement de l'amont du ru de Gally ; en attente de la présentation d'un projet
- Renaturation/reméandrage du ru de Gally, en cours, prévu jusqu'à Maule : Demande d'informations.

Le ru de Gally transporte les eaux provenant des effluents traités par la station de Carré de Réunion et la station de Villepreux, gérées par le syndicat Hydreaulys qui représente une trentaine de communes et plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Secteur de Thiverval-Grignon :

- **Stockage de déchets inertes :**
 - Demande d'informations sur l'état des lieux des décharges effectuées.
 - Suite à une enquête du 27 septembre au 27 octobre 2025 : une mise en compatibilité du PLU permet l'enfouissement de déblais « inertes » de chantier sur 38 hectares de terres agricoles ; de 8 à 10 millions de tonnes sur 9 ans.

○ **Domaine de Grignon**

Le préfet des Yvelines, Frédéric Rose, a été mandaté par le Gouvernement pour relancer un projet à vocation agronomique sur le site historique du Domaine de Grignon d'AgroParisTech sur la commune de Thiverval-Grignon.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 16 octobre en préfecture, réunissant les acteurs institutionnels, scientifiques et économiques du territoire : élus, représentants d'AgroParisTech, de la Chambre d'agriculture, de Grand Paris Aménagement et des collectivités concernées.

Cette réunion marque le lancement d'une phase d'étude et de préfiguration, conduite avec l'appui de Grand Paris Aménagement, afin de définir les conditions d'un projet public-privé durable. AgroParisTech, dont la ferme expérimentale continuera d'exploiter les terres, restera un partenaire central du futur projet.

L'État souhaite, aux côtés des collectivités et du monde de la recherche, faire revivre ce site emblématique de l'agronomie française autour d'un modèle innovant, mêlant formation, recherche/développement et innovation agricole.

Un comité de pilotage régulier permettra d'assurer la co-construction de ce projet ambitieux, au service du territoire et de la transition agricole.

Ce premier comité s'est tenu en présence de la sénatrice Sophie Primas, la vice-présidente de la Région Île-de-France Valérie LACROUTE, le président du Département des Yvelines Pierre Bédier, la maire de Thiverval-Grignon Nadine Gohard, la communauté de communes Coeur-d'Yvelines, le directeur général d'AgroParisTech et la Chambre d'agriculture.

L'APEPV soutient le projet Grignon-campus que porte l'association Grignon2000, résultat d'un travail de dix années, d'un Centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dans le cadre de la transition écologique

Voir le site web de l'association Grignon 2000.

Autres projets

- Projet de 60 logements au Liberty Country Club de Thiverval-Grignon : nouvel hameau ... en plus de celui du parc ou hameau de Folleville à Thiverval-Grignon !!
- Aspect discutable pour les constructions en cours au bord de la 307 à Crespières
- Résidence pour seniors à St-Nom la Bretèche

Gens du voyage :

- Déplacement des gens du voyage installés à Saint-Cyr-l'Ecole vers l'emplacement défini dans la révision du PLU de Saint-Cyr-l'Ecole, proche de la station de traitement des eaux usées de Carré de Réunion ; Etat des lieux ?
- Aucune évolution à Villepreux où ont été construits des bâtiments en dur, des plateformes en béton, sur l'emplacement des « jardins potagers », dans le site classé (décret du 7 juillet 2000) de la Plaine de Versailles.

Antennes relais de radiotéléphonie mobile :

- Demande via YE de la réouverture de la Commission départementale d'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile : Faire respecter la Charte départementale signée par les maires et les opérateurs de téléphonie mobile.
- Faire le bilan de la construction d'antennes dans les villages de la Plaine.

Nuisance des aéronefs :

Aérodrome de Saint-Cyr-l'École : Réunion du 14 novembre 2025

- Activité 2024 en nette décroissance pour l'ensemble des activités
- Reprise des activités en 2025 (+25%)
- Classement CALIPSO : 59 avions classés dont 49 en catégories A et B
- Bilan des signalements et des actions engagées :
 - 52 signalements concernant principalement Rennemoulin
 - 5 courriers de rappel aux règles
 - 5 dossiers transmis pour PVI
- Présentation des « chevelus » de survols principalement de Bailly/Noisy : Demande de « rond bleu » à l'extrémité ouest du quartier du Parc à Noisy-le-Roi

- Comité de Suivi de la Charte (CSC) : réunion du 5 novembre 2024
 - Nécessité d'avoir un agenda sur la révision du PEB
 - Présentation par la DSAC-nord des cartes de mai à septembre 2024 de sortie nord, de vent arrière, et bilan des survols de Bailly et Noisy-le-Roi
 - Refonte du dossier environnement de l'aérodrome qui date de 2014
 - Projet d'Amer en bordure de la forêt de Marly.

Aérodrome de Chavenay : Réunion de la CCE du 06 novembre 2025

- Baisse d'activité 2024 (-34%) pour plusieurs motifs,
- La tendance à fin juillet 2025 est de +31% vs 2024 et de -16% vs 2023
- 4 silencieux posés en juin 2025
- Extension de la piste 10/27 prévue pour 2027
- Recensement des plaintes enregistrées par la DGAC :
 - Signalements enregistrés entre octobre 2024 et septembre 2025
- Actions menées par la DSAC-Nord • Suites aux plaintes 2024-2025
 - Ajout d'un cercle bleu (zone dont le survol est à éviter) au-dessus du quartier « Les Hauts du Moulin » à Villepreux lors de la prochaine mise à jour de la carte VAC
 - Envoi de courriers de rappel aux exploitants des appareils non respectueux des trajectoires du circuit de piste.
- Mise à jour de la carte VAC
- Bilan des contrôles (Brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble) :
 - 75 en 2024
 - 82 en 2025

Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

Urbanisme et aménagements

- Mobilisation des associations dans l'établissement et la révision des PLU
- Eviter l'extension de l'urbanisme au détriment des surfaces agricoles qui sont pourtant protégées par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net)
- Réglementer l'extension des serres (plastiques ou autres) qui concourent à l'artificialisation des sols
- Protéger toutes les zones humides, sources de biodiversité,
- Préserver l'aspect et la destination rurale des zones urbaines : une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et de ceux à protéger qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme des espaces naturels et imperméabilise les terres

Les infrastructures routières et ferroviaires :

- La multiplication des voies routières dans la Plaine pour desservir des lieux de résidences éloignés de centres urbains sont un obstacle à l'activité agricole et générateurs de nuisances
- Bruits et pollutions pour les riverains des autoroutes A13 et A12 et des voies rapides, en particulier la RD307 ; Les coupes d'arbres par l'ONF au voisinage de l'A13 accentuent les nuisances.
- L'APEPV demande des réductions de vitesse et la mise en place de mesures techniques adaptées, tels des écrans.
 - Suppression du projet de raccordement de la RD7/RD307 à l'A12 à Bailly, en site classé, en zone agricole, qui ne serait que le prélude à un échangeur pour l'évacuation de milliers de véhicules issus des projets immobiliers de Saint-Cyr-l'Ecole, de Bailly/Noisy-le-Roi et de Le Chesnay-Rocquencourt : nuisances pour l'environnement et la santé publique.
- NB : Le Conseil régional n'a pas inscrit ce raccordement dans le SDRIF-E.
- La voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr-l'école) est un élément du projet de tangentielle Achères / Melun-Sénart : Demande de réduction de la vitesse en traversée urbaine et de mise en place d'écrans pour les riverains les plus proches.

Le report dans la Plaine de Versailles d'activités créant des nuisances : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly,, augmentation des capacités de traitements des effluents des stations de traitement des eaux usées en particulier celle de Carré de Réunion, en site classé proche du Domaine de Versailles,

Les enfouissements de déblais de chantiers, tels à Thiverval sous prétexte de construction d'un golf, mais aussi à Thoiry/Villiers-le-Mahieu, entraînant la perte de dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles

La qualité de l'eau du ru de Gally, souillée par des installations non contrôlées à ses abords.

Les implantations des gens du voyage en zones rurales, en sites classés ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – par exemple à Villepreux sur des jardins potagers.

Les nuisances de bruits des aéronefs, dans l'environnement des aéroports de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.

Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.

La protection des milieux naturels, des sites remarquables et des zones humides

Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux ;**Les tags**, sur les ouvrages publics, les murs des maisons, ...

Informations sur les activités des associations

– Bailly / Noisy-le-Roi : APEBN

○ Plans locaux d'urbanisme (PLU)

- **Modification n°4 du PLU de Bailly** : L'APEBN a déposé un recours contentieux au TAV le 12 novembre 2024. Le TAV a envoyé le Mémoire en défense de la mairie début octobre 2025. Le CA de l'APEBN a donné accord pour une rencontre avec le maire. Réponse au TAV a été faite en indiquant cela. NB un Permis de construire 186 logements sociaux a été délivré sur la zone UX transformée en zone UC par cette modification. Affaire en cours.

- **Révision du PLU de Noisy-le-Roi** : La révision complète du PLU a été votée le 13 décembre 2021 par le conseil municipal de Noisy-le-Roi. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu. La réunion des PPA pour la présentation du projet de révision du PLU a eu lieu le 23 septembre 2024. Yvelines Environnement (YE) était représentée par P. Menon et Ch. Aubry de l'APEBN. YE/APEBN fournit ses remarques par son courrier RAR du 6 février 2025 sur le dossier transmis par le maire de Noisy-le-Roi le 5/11/2024.

L'enquête publique a eu lieu du 13 mars au 22 avril 2025.

Recours gracieux de l'APEBN contre la délibération portant sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Quartier Montgolfie le 24 juillet 2025

Recours gracieux contre l'absence de diffusion du procès-verbal de la réunion du conseil municipal (CM) du 30 juin 2025, concernant la délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 29 août 2025.

Recours gracieux contre la révision du PLU de Noisy-le-Roi par les délibérations du 30 juin et du 6 octobre 2025, le 04 décembre 2025

- **Révision du PLU de Bailly** : La révision du PLU de Bailly a été votée le 26 juin 2024 par le Conseil municipal de Bailly.

L'APEBN a été conviée à la réunion du 7 mars 2025 de présentation aux PPA du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui donne les orientations du futur PLU, basées sur un diagnostic de l'existant. Une réunion publique d'information a été proposée le 11 mars 2025.

L'APEBN a fait part au maire de ses remarques sur les documents Diagnostic et PADD par son courrier R/AR du 24 mars 2025.

L'APEBN, suite à la réunion des PPA du 12/11/2025, a fait part de ses observations sur le dossier transmis le 8/10/2025 (OAP, Plan de zonage, règlement)

○ **Projets en cours et futurs à Bailly :**

- Le projet près de la Halte de Bailly avec résidence seniors, objet d'un permis de construire, n'a pas démarré. Le PC est obsolète.
- Le projet rue de Maule d'environ 40 logements sur 2000 m²,
- La « Maison Normande », à côté de la mairie : création de logements sociaux dans l'ancienne « demeure » patrimoniale, et construction de deux immeubles dans le parc : une trentaine de logements : construction terminée en 2025.
- La Résidence des Gondi, sur l'ancien parking du marché : une trentaine de logements, livrables fin 2025/2026.
- Grille de Maintenon/route de Saint-Cyr : permis de construire délivré pour une première tranche de 27 logements sociaux en face du bâtiment historique de l'ancien relais de poste : Recours gracieux de l'APEBN contre le PC délivré le 7 février 2025, Bailly, le 29 août 2025
- Modification du carrefour rue de Maule/Grand'rue pour permettre les accès/sorties des constructions de la « Maison normande » : réalisé.
- Futur projet de 180 logements, en particulier pour l'accueil de personnes en situation de handicap, sur la zone d'activités du PLU, entre la rue de Chaponval et la RD307 : Ce projet découle de la modification n° 4 du PLU, votée le 26/06/24, qui a fait l'objet d'un recours contentieux au TAV par l'APEBN en novembre 2024 (nuisances de la RD307).

○ **Projets en cours et futurs à Noisy-le-Roi :**

- Ex ZAC Montgolfier sur 7,8 hectares, entre la gare et la RD307, près de 500 logements. Problème des nuisances de la RD307.
- Secteur Chaponval, sur les anciens établissements horticoles Moreux, sur environ 25 hectares, dont une dizaine constructibles, un projet de plusieurs centaines de logements. Problèmes de passage de faunes entre la forêt de Marly et la Plaine de Versailles et de préservation de la nature, de l'enclavement dans le site classé, et du passage des avions.
- Projet de nouvelle Gendarmerie sur une zone humide limitrophe du domaine de la Tuilerie à Noisy-le-Roi, déplacé dans la future zone constructible de Chaponval.

○ **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

- Le projet d'aménagement de la voirie par la mairie de Bailly a été présenté le 17 septembre 2024 à la CDNPS. Refusé à la suite de la présentation d'un Mémoire de l'association « La ferme des Moulineaux », un second projet a été accepté par la CDNPS le 10 décembre 2024.
- Les travaux réalisés à la demande de la commune et validés par la Commission des Sites (CDNPS) se sont terminés fin automne 2025.



- Tentative en vue du classement de l'ensemble de la Ferme des Moulineaux au titre des Monuments historiques.

○ **Beynes/Thiverval-Grignon :**

- PLU : la décision de la révision date du 4/7/2023
La présentation du PADD a eu lieu le 25/11/2024 et une réunion publique avec ateliers le 16 juin 2025
Une enquête publique à l'automne 2025.
Le sujet de construction de logements sociaux est l'un des enjeux.
- Projet immobilier de 33 logements sociaux est en cours au-dessus de la gare.

- Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) sera intégré dans le PLU. La moitié du Bourg et une partie de la zone commerciale sont concernées. Il est à noter que ce PPI est plus contraignant que le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
- En parallèle, la commune est en cours de rédaction du PCS (Plan communal de Sauvegarde).
- Problème du gaz dans la nappe de l'Albien : de nouvelles technologies de contrôles sont mises en œuvre,
- Déblais sous le « golf » de Thiverval : Nous n'avons jamais su de quoi ils sont composés.
- YE (PPA) a été invitée à une réunion en Mairie de Thiverval-Grignon le 10 juin 2025 en mairie, sur un projet intitulé « Déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiverval-Grignon ». Il s'agit d'un projet d'enfouissement de déblais « inerte » de chantier sur 38 hectares de terres agricoles permettant l'enfouissement de 8 à 10 millions de tonnes sur 9 ans.

Enquête publique du 27 septembre au 27 octobre 2025 : problèmes fondamentaux :

- l'imperméabilisation des sols par l'apport de matériaux inertes.
- La provenance des apports de 80 cm. de terres (50 cm. de limons compactés et 30 cm. de substrat végétal)
- l'impact du transport impliquant 107 à 147 rotations de camions par jour.

○ **Crespières : ADSC Crespières village et Environnement**

- Association en attente de reconstitution.
- La résidence du Chemin aux bœufs apporte des nuisances visuelles dans le paysage agricole de la Plaine, en particulier depuis la RD307. Il faudrait un masque végétal.
- Les constructions qui bordent la RD 307 ne s'intègrent pas dans l'environnement.
- Il faut sauvegarder le caractère rural de Crespières.

○ **Villepreux : Villepreux Environnement** n'est plus membre de l'APEPV, après s'être recentrée sur l'activité des jardins potagers en site classé.

- Constat d'une importante extension de l'urbanisme sur les terres agricoles vers Plaisir, au sud de l'aérodrome de Chavenay, où est le respect de la loi ZAN ?
- Maintien, malgré nos actions auprès des administrations et des élus depuis plus de vingt ans, des « gens du voyage » dans les jardins potagers, avec imperméabilisation des sols et rejets dans le ru de Gally.

○ **Saint-Nom-la-Bretèche**

- La densité de trafic sur la déviation est déjà celle prévue pour 2032, et une étude de trafic et de bruit sera prise en charge par la mairie avant la fin de mandature pour argumenter une éventuelle renégociation avec le Département des protections phoniques en place,
- La résidence « sénior » est construite.
- Dossier concernant l'implantation d'une antenne de radio téléphonie mobile de 30 mètres de haut en lisière de la plaine de Versailles classée et à moins de 500 mètres de l'Eglise de Saint-Nom la Bretèche classée :
 - L'APEPV propose une action conjointe avec Yvelines Environnement pour une opposition au projet auprès du ministère et de l'administration. L'opposition à l'implantation de cette antenne est inscrite en résolution du rapport moral qui est voté lors de l'assemblée générale d'Yvelines Environnement du 14 juin 2025.
 - Un courrier de la mairie daté du 10 juillet 2025 confirme que le projet est à l'arrêt

Programme d'activités 2026/2027

1) Communication

- Mise à jour du site web de l'APEPV,
- Participation aux journées des associations de septembre 2026,
- Rappeler notre participation aux actions pour sauver le Domaine de Grignon,
- Information des élus et des associations de la Plaine de Versailles sur l'historique et les actions des « Amis de la Plaine de Versailles » depuis sa création en 1972.
- Fournir des informations sur les projets d'aménagements dans la Plaine de Versailles.

2) Participation aux projets d'aménagements de la Plaine de Versailles

- Relevé des « points noirs » sur tous les secteurs de la Plaine, hors site classé, et propositions de remèdes,
- Suivi des actions pour la conservation du Domaine de Grignon, en relation avec les associations locales dont Grignon2000.

3) Urbanisme

- Participer aux projets de PLU et leurs révisions,
- Soutenir les actions menées par les associations locales contre les projets nuisibles pour l'environnement,

PROPOSITION DE MOTIONS

- 1) L'APEPV rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000 et la conservation de toutes les terres agricoles - classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.
- 2) L'APEPV demande le classement de la ZNE de la Plaine de Versailles, telle que définie en 1975, en Parc Naturel Régional (PNR), avec redéfinition de ses limites sud suite à l'urbanisation de la zone agricole de Plaisir.
- 3) L'APEPV a noté la décision de l'Etat de conserver le Domaine de Grignon dans le Domaine public et de mettre en place un Comité de gestion (COPIL) piloté par le préfet des yvelines et réitère sa demande de création en ce site Patrimonial et Mémoirel d'une fondation pour un Centre international dédié à l'agronomie, l'alimentation et l'environnement, tel qu'il a été défini dans le projet Grignon 2026, devenu Grignon/Campus, porté par l'association Grignon 2000 créée par des anciens élèves de l'école nationale d'Agronomie,
- 4) L'APEPV demande l'arrêt du morcellement de la Plaine de Versailles par des voies routières.
- 5) Après les dépôts de millions de m3 de déblais de chantiers à Thoiry, Villiers-le-Mahieu, et Thiverval-Grignon sur de nombreux hectares de bonnes terres agricoles, l'APEPV demande que plus aucun dépôt ni stockage de déblais de chantiers ne soit autorisé dans la zone naturelle d'équilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles
- 6) L'APEPV rappelle ses nombreuses demandes pour que les Gens du voyage s'installent sur des aires qui leurs sont attribuées et libèrent rapidement les terrains situés en sites classés, et autres terres agricoles.
- 7) L'APEPV demande que l'aménagement du domaine de la Faisanderie acquis par la Collectivité VGP soit réalisé rapidement afin d'éviter des inondations de communes en aval du ru de Gally.
- 8) L'APEPV demande l'interdiction d'installations classées ICPE dans la Plaine de Versailles.
- 9) L'APEPV demande le classement ou l'attribution d'un label spécifique comme « route historique » ou « route paysagère » pour les routes suivantes : la route reliant Villepreux à Noisy le Roi par Rennemoulin et Fontenay à Bailly logeant le Domaine de la Faisanderie. Pour information : ces labels peuvent-être attribués à des itinéraires pour leur valeur patrimoniale ou paysagère et sont généralement portés par des associations ou des collectivités, sans base légale nationale unique mais à intégrer aux PLU des communes concernées, ou autre document à portée légale supra communale.
- 10) L'APEPV demande que soit traitées efficacement toutes les nuisances de bruits d'origines routières, ferroviaires et aériennes.
- 11) L'APEPV demande que les implantations des antennes de radiotéléphonie mobile soient soumises à la Commission départementale des antennes selon la Charte établie entre les opérateurs et les élus.